UE – La chasse au riz chinois contaminé

Par

Publié le 13/02/2008, modifié le 27/02/2025

La Commission européenne a décidé d'exiger un certificat d'absence de riz Bt63 sur tous produits contenant du riz importés de Chine [1]. Cette décision, présentée comme la conséquence des découvertes de riz Bt63 illégalement importé en Europe en 2006 et 2007, apparaît comme la conséquence de l'incapacité des autorités chinoises à arrêter la contamination de leurs exportations par ce riz. A partir du 15 avril - le temps que les autorités mettent en place les outils de contrôle -, seuls les produits analysés et certifiés comme exempts d'évènement transgénique Bt63 par un laboratoire accrédité seront autorisés à pénétrer le territoire européen. Dans la chaîne des responsabilités, la Chine est donc en charge d'assurer que le Bt63 n'entre pas dans l'Union européenne et que les importations soient certifiées. Les Etats membres sont eux en charge de contrôler les importations à leur frontière et de prévenir toutes entrées commerciales de produits contaminés. Les Etats membres doivent également contrôler les produits déjà sur le marché afin d'assurer l'absence du Bt63. Enfin, les opérateurs important des produits chinois contenant du riz sont en charge d'assurer que le riz Bt63 n'entre pas dans l'UE et que les produits soient tous certifiés. Cette décision sera réexaminée tout les six mois par le Comité permanent de la chaîne alimentaire. Rappelons que le riz Bt63 n'est pas autorisé à la culture commerciale en Chine…

[1] http://europa.eu/rapid/pressRelease...

Adresse de cet article : https://infogm.org/ue-la-chasse-au-riz-chinois-contamine/